



MAIRIE DE DONVILLE LES BAINS

97 Route de Coutances 50350 DONVILLE LES BAINS

Tél. : 02.33.91.28.50 - Fax. : 02.33.91.28.55

CONSEIL d'ADMINISTRATION du 17 mai 2010

	L'an deux mille neuf, le 19 mai 2010
Date de la convocation	
05/05/2010	Les membres du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqués se sont réunis à la Mairie de DONVILLE LES BAINS
	Président de Séance : Monsieur David BITU <i>Vice-président de séance</i>
	Étaient présents : François PAYSANT, Robert DI MASCIO, Jean-Luc LEFRANCOIS, David BITU, Daniel GAUTIER
Nombre de membres En exercice : 9 Présents : 5	Absent(s) excuse (s) : Jean Paul LAUNAY –
	Absents : Catherine LANGLET
	Procuration (s): Albane LEGRIS à Robert Di Mascio, Christine DEBRAY à Daniel Gautier
date d'affichage : 21 mai 2010	Secrétaire de séance : Robert Di Mascio

La séance est ouverte à 20 heures

ANCV SENIORS

Consécutivement au projet ANCV Séniors en vacances discuté au conseil d'administration du 10 mars 2010, le conseil se réunit afin de voter les conditions d'éligibilité au programme séniors en vacances.

Ce programme *Séniors en vacances* destiné aux personnes âgées a été mis en place par l'ANCV depuis 2007 dans le but de favoriser l'accès aux vacances pour tous.

Rappel : L'Agence Nationale pour les Chèques Vacances est un établissement public régi par les articles L. 411-1 à L. 411-21 et R. 411-26 du code de Tourisme et placé sous la tutelle du ministre de l'économie et des finances et du ministre chargé du tourisme.

Un travail de groupe a été effectué en collaboration avec le CCAS de Saint pair sur mer.

Une convention a été signée avec l'ANCV pour un séjour qui se déroulera du 18 au 25 septembre 2010 à l'hôtel Sainte Marine à Crozon (29).

Une quarantaine de personnes, toutes communes confondues, doivent être inscrites à cette manifestation pour qu'elle ait lieu.

Monsieur Bitu rappelle que l'ANCV participe à hauteur de 50% du financement du séjour.

Le séjour représente un coût de 360 € pour toute personne imposable et un coût de 180 € pour toute personne non-imposable dès lors qu'elles correspondent aux critères d'éligibilité définis ci-dessous :

Les critères d'éligibilité au programme *Séniors en vacances* sont les suivants :

- Etre âgé de 60 ans ou plus.
- Etre âgé de 55 ans si la personne est en situation de handicap

Le devis du transporteur LEMARE s'élève à 3415 €. Le car a une capacité de 49 places et effectuera l'aller et le retour ainsi que 300kms sur place afin d'assurer les diverses excursions prévues au programme.

A ce jour : 23 personnes âgées de 60 ans ou plus sont inscrites dont 7 Non-imposables.

19 personnes pour saint Pair dont 7 non-imposables.

La clôture des inscriptions est fixée au 15 juin 2010

La taxe de séjour sera prise en charge par le CCAS.

Après en avoir délibéré et ce à l'unanimité, les membres du CCAS présents approuvent les conditions d'éligibilité du programme ANCV Séniors en vacances et décident de prendre en charge le séjour de l'accompagnateur, ainsi que la taxe de séjour de l'ensemble de l'hébergement.

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur BITU propose la décision modificative suivante en vue de l'encaissement des recettes « vacances séniors » et du règlement de la facture du prestataire, à savoir : Hôtel Sainte Marine à Crozon.

Décision modificative N°1 du Budget du CCAS

Monsieur David BITU, Vice-président du CCAS propose la décision modificative suivante en vue de l'encaissement des recettes du séjour « Vacances séniors » et du règlement de la facture du prestataire, à savoir : Hôtel Sainte-Marine à Crozon, 29160.

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

Article 611 (prestations de service) 9000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

Article 758 (compte gestion courante divers) 9000 €

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

PARTICIPATION FINANCIERE POUR AIDE TECHNIQUE AU TITRE D UNE PERSONNE HANDICAPEE

Monsieur Bitu expose la demande faite par la M.D.P.H. concernant un aide technique au profit d'une personne lourdement handicapée.

L'acquisition d'un siège élévateur pour le bain est nécessaire. Ce matériel est très coûteux et le CCAS a été sollicité pour une participation financière à hauteur de 200 €.

Après en avoir délibéré et ce à l'unanimité, les membres du CCAS présents décident d'accorder une aide financière à hauteur de 200€ pour l'achat du siège élévateur.

Point sur l'épicerie sociale de janvier à mai 2010

Le Vice-président présente la liste des bénéficiaires de l'épicerie sociale durant la période de janvier à mai 2010.

Fréquentation : Janvier : 11 familles
Février : 16 familles
Mars : 17 familles
Avril : 15 familles
Mai : 12 familles (soit 22 familles)

AVIS FAVORABLE des MEMBRES du CONSEIL d'ADMINISTRATION

QUESTIONS DIVERSES

JARDINS FAMILIAUX

Monsieur Bitu fait état d'un bilan positif concernant les jardins, les nouveaux arrivants ont été bien accueillis. Solidarité et mixité des jardiniers reflètent le succès de cette activité.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres du conseil d'administration échangent sur les différentes situations rencontrées.

Fin de séance : 21h30

Le secrétaire de séance,

Robert Di Mascio